

# Relance de l'Union diocésaine des malades délégués pour la prière

Quand la maladie frappe et devient chronique, quand on est retenu à la maison ou dans un centre d'hébergement et qu'on ne peut plus sortir pour participer à la vie communautaire, on peut se sentir isolé et avoir l'impression d'être un membre inutile de l'Église, et pourtant... Sensible au désir de communion des personnes malades, Mgr Roger Ébacher, alors qu'il était évêque chez nous, a signé un décret en 1984 pour instituer un nouveau mouvement appelé « *Union diocésaine des malades délégués pour la prière* ».

Dans la lettre qu'il adressait aux premiers membres du mouvement, Mgr Ébacher soulignait leur rôle indispensable dans la vie de l'Église expliquant que leur souffrance devenait prière, une prière en Église et pour l'Église. Il les invitait à « *porter avec lui le souci de l'Église diocésaine et pour demander qu'il devienne de plus en plus, selon le cœur même, ce pasteur que Dieu veut donner à son peuple* ».

Cette association a été très active dans notre diocèse pendant une décennie. De ce réseau, nous comptons encore une vingtaine de personnes qui soutiennent l'évêque de leur prière quotidienne.

## Revitalisation du mouvement

Considérant que ce mouvement a encore sa place dans notre Église, Mgr Jean-Pierre Blais a appuyé sa revitalisation avec les personnes malades retenues à la maison ou dans un centre de soins de longue durée. Une équipe s'est donc mise à l'oeuvre au printemps 2014 pour renouveler la formule. Nous avons produit un document de travail qui a circulé au conseil presbytéral et à l'équipe diocésaine à quelques reprises.

Après ces nécessaires consultations, nous avons été en mesure de produire un nouveau document de présentation du mouvement et de son fonctionnement. Sa présentation officielle est présentement en cours dans les zones pastorales.

L'*Union diocésaine des malades délégués pour la prière* est dorénavant sous la responsabilité de Marthe Lavoie et de Raynald Imbeault sous le volet « Prière » qui fait partie de leur dossier diocésain. Ils travailleront en coresponsabilité avec les équipes de *Prière et liturgie* ainsi que celles de *Solidarité et partage* actives auprès des malades. Une personne sera désignée comme responsable du mouvement dans chaque paroisse de notre diocèse.

**L'image officielle de l'Union diocésaine des malades délégués pour la prière est celle d'un vitrail de l'église Saint-Genis-Laval en France. Nous la publions avec l'autorisation de cette paroisse.**



« *Nous sommes heureux de participer à la vie nouvelle de ce mouvement, confient Marthe et Raynald Imbeault. Impliqués au diocèse mais aussi dans notre paroisse, nous ressentons « sur » et « en nous » l'efficacité de la prière des personnes de notre milieu grâce à laquelle le Seigneur nous donne ce dont nous avons besoin pour accomplir notre mission.*

*Prier pour soutenir les engagements pris en Église est un ministère effacé, mais très important ! Nous rendons déjà grâce pour toutes ces personnes malades qui se joindront au mouvement et nous les assurons de notre soutien et de notre collaboration dans la mission qui leur sera confiée. »*

## Patronage

L'*Union diocésaine des malades délégués pour la prière* est sous le patronage spécial de Notre Dame de Lourdes dont la solennité liturgique est célébrée dans l'Église le 11 février : « *Elle est la Mère du Crucifié ressuscité ; elle reste à côté de nos croix et nous accompagne dans le cheminement vers la résurrection et la vie en plénitude* » (Pape François, message pour la Journée mondiale du Malade en 2014).

Nous confions donc à Marie, Mère de Jésus et notre Mère, le soin de mener à bien ce projet de solidarité en Église.

**Denise Ouellet**  
Coordination pastorale

